La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude sur les rémunérations des aides médico-psychologiques. Les données présentées sont issues de la Base Tous Salariés de l'Insee. Cette base de données contient des informations sur l'ensemble des salariés en France métropolitaine ou dans les DROM, hors Mayotte, sur l'année 2021. Elle permet de produire des statistiques structurelles sur les salaires et l'emploi. Cette publication s'accompagne d'un jeu de données, qui apporte des informations sur les salaires de l'ensemble des professionnels du social, par profession, au niveau régional et au niveau national.

En 2022[1], en France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte), 87 000 aides médico-psychologiques sont en exercice, dont 87% de femmes [2]. En tant que professionnelle du secteur médico-social, l'aide médico-psychologique (AMP) a pour mission d'apporter un soutien aux enfants et aux adultes en situation de fragilité, de handicap ou de dépendance, en les accompagnant dans les actes de leur vie quotidienne.

La moitié des postes d'aides médico-psychologiques sont rémunérés moins de 1 720 euros mensuel en équivalent temps plein, les titulaires du secteur public mieux lotis

En 2021, le salaire en équivalent temps plein (EQTP)[3] d'un poste d'AMP salarié est en moyenne de 1 740 euros nets par mois. La moitié des postes sont rémunérés moins de 1 720 euros par mois. Un poste sur dix est rémunéré moins de 1 390 euros, tandis qu'un sur dix est rémunéré plus de 2 130 euros. Les salaires des AMP sont en moyenne inférieurs de 5% à ceux de l'ensemble des professionnels du social, et de 7 % à ceux de l'ensemble des employés.
Les postes d'AMP salariés du secteur public sont davantage rémunérés que ceux du secteur associatif et du secteur privé – respectivement 1 990 euros en moyenne en EQTP contre respectivement 1 680 euros et 1 750 euros. Au sein du secteur public, les titulaires sont les mieux rémunérés avec un salaire en EQTP en moyenne supérieur de 14% aux postes en CDI et de 16% aux postes en CDD.

La rémunération dépend également du secteur d'activité et de l'ancienneté de la salariée sur le poste. Les salaires sont plus élevés pour les AMP qui travaillent dans le secteur hospitalier, 1 990 euros mensuel en moyenne en EQTP, ce qui s'explique par le fait que les établissements hospitaliers concernés sont majoritairement des établissements publics. Le salaire des AMP augmente avec l'ancienneté sur le poste, passant de 1 640 euros en moyenne en début de carrière à 1 860 euros après 20 ans d'ancienneté.

Aides médico-psychologiques : un revenu salarial annuel moyen de 14 510 euros en 2021

En 2021, le revenu salarial annuel moyen net[4] d'une AMP sur l'ensemble de ses postes d'AMP s'élève à 14 510 euros. Deux professionnelles sur dix perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 5 510 euros tandis que pour deux professionnelles sur dix, le revenu salarial est supérieur à 21 180 euros.

L'écart de revenu salarial moyen entre femmes et hommes AMP est faible. Les femmes perçoivent un revenu salarial moyen inférieur de 3 % à celui des hommes, ce qui s'explique en partie par un volume de travail un peu inférieur chez les femmes. Celles-ci travaillent en moyenne 69 % d'un temps plein annuel, contre 72 % pour les hommes.

Les AMP âgées de 50 à 54 ans perçoivent un revenu salarial plus élevé que les autres tranches d'âge, à hauteur de 17 110 euros annuel. En comparaison, les salariées âgés de 25 à 39 ans perçoivent un revenu inférieur de 22% et celles de 40 à 49 ans un revenu inférieur de 7%. Le revenu salarial des moins de 25 ans est particulièrement faible, 7 980 euros sur l'année en moyenne, qui s'explique notamment par un faible volume de travail (- 42% par rapport à un temps complet sur l'année) qui est très certainement lié à l'insertion sur le marché du travail en cours d'année.

Le revenu salarial moyen de l'ensemble des AMP s'élève à 15 460 euros si on considère l'ensemble des postes, y compris ceux exercés en dehors de la profession d'AMP, c'est-à-dire toutes professions confondues. Il est alors supérieur de 14% à celui de l'ensemble des

employés.

Cette étude s'accompagne de la mise à disposition de données sur les salaires des professionnels du social. Deux indicateurs, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) et le revenu salarial, sont déclinés par type de profession, au niveau national et au niveau régional, pour l'année 2021 à partir de la Base Tous Salariés de l'INSEE.

[1]Source : Insee, enquête Emploi en continu. Champ : France entière, hors Mayotte. Pour plus de robustesse, la moyenne annuelle est calculée sur trois années : 2021, 2022 et 2023. La moyenne est calculée sur 2022 car une rupture de série entre 2020 et 2021 ne permet pas de la calculer sur 2021.
[2]Nous utilisons dans cette étude l'accord au féminin car le métier recouvre une majorité de femmes
[3]Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectivement rémunéré.
[4]Le revenu salarial annuel net moyen prend en compte le temps de travail et le multisalariat, permettant ainsi d'étudier les salaires au niveau de l'individu

Pour en savoir plus

- Des données sur les caractéristiques des professions sociales et la formation aux professions sociales , sont disponibles sur le site *open data* de la DREES.

- DREES (2022, février). *Les travailleurs sociaux : des professions féminisées, plus âgées, et exerçant souvent à temps partiel*

- Base tous salariés et enquête Emploi en continu (Insee)

A propos de la DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. A ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques.
Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.